

# Info-SEP

Information spécifique de la Société suisse de la sclérose en plaques

## Mavenclad® (Cladribine)

Mavenclad® est utilisé pour le traitement de l'évolution de la sclérose en plaques (SEP). D'autres options thérapeutiques et médicaments sont décrits dans l'Info-SEP «Traitement de la sclérose en plaques».

### Substance active

La cladribine (Mavenclad®) est ce que l'on appelle un analogue de nucléosides, qui inhibe certains processus immunitaires (immunosuppression).

### Indications

Indiqué chez l'adulte présentant un diagnostic confirmé de SEP avec évolution par poussées très rapide et hautement active ou en cas de forte activité de la maladie malgré un autre traitement contre la SEP.

### Contre-indications

En cas d'hypersensibilité aux comprimés. En cas de système immunitaire affaibli ou d'infections chroniques (p. ex. tuberculose, hépatite, HIV), de tumeur maligne, ou après une leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP). En cas d'insuffisance rénale et/ou hépatique. Mavenclad® ne doit pas être utilisé pendant la grossesse et l'allaitement.

### Action de la cladribine

La cladribine agit de manière spécifique sur certains sous-groupes de globules blancs (lymphocytes) jouant un rôle dans la SEP. Le nombre de lymphocytes baisse momentanément et certaines de leurs fonctions sont perturbées. La fréquence des poussées est ainsi réduite et la progression du handicap peut également être retardée.

### Effets secondaires

Augmentation du risque d'infection; le zona par exemple est une infection courante. Dans les études d'homologation, les patients traités avec Mavenclad® étaient plus fréquemment sujets à des tumeurs malignes que ceux ayant reçu le placebo. Toutefois, avec Mavenclad®, aucune augmentation de la fréquence des tumeurs n'a pu être observée par rapport à la population normale.

### Mesures de précaution

Avant de commencer le traitement, il convient d'avoir reçu tous les vaccins standards et que toute grossesse soit exclue. Des analyses sanguines doivent être réalisées avant, pendant et au minimum jusqu'à six mois après le traitement.

Il convient d'éviter toute grossesse pendant le traitement, et ce de manière fiable. Pendant le traitement et au cours des 6 mois suivant la dernière dose, hommes comme femmes doivent avoir recours à des méthodes de contraception. Les jours de prise et au cours des 4 semaines suivantes, une protection supplémentaire doit être utilisée, comme les préservatifs, en plus d'une contraception avec la «pilule» (double contraception). Cette double contraception s'applique aussi aux hommes traités avec Mavenclad®.

Les femmes qui tombent enceintes alors qu'elles prennent Mavenclad® devraient interrompre le traitement.

Avant de commencer le traitement, il convient d'exclure la présence d'une infection chronique ou d'une tumeur. Mavenclad® ne doit pas être associé à un autre traitement contre la SEP. Par ailleurs, il convient d'attendre au minimum trois heures avant de prendre un quelconque autre médicament. Les personnes traitées avec Mavenclad® reçoivent une carte patient. Le traitement doit être prescrit et supervisé par un médecin connaissant bien la SEP. En outre, il convient de présenter une garantie de prise en charge par l'assurance-maladie.

### Administration

Mavenclad® se présente sous forme de comprimés de 10 mg à prendre en 2 phases réparties sur deux ans. Puisque la posologie dépend du poids corporel, le nombre de comprimés varie d'un patient à l'autre. Les phases de traitement durent deux semaines (de 4-5 jours). La première a lieu au début du premier mois et la seconde au début du deuxième mois de chacune des années de traitement.

### Durée du traitement

Une fois la deuxième phase terminée, aucun autre traitement n'est nécessaire.

Pour plus d'informations, demandez conseil à votre médecin ou à la Société suisse de la sclérose en plaques:

Infoline-SEP, 0844 737 463  
Du lundi au vendredi de 09h à 13h

### Quand le traitement doit-il être interrompu?

En cas de grossesse, de réactions allergiques, d'autres effets secondaires graves ou si les résultats sanguins ne correspondent pas aux valeurs de référence.

### Titulaire de l'autorisation pour Mavenclad®

Merck (Suisse) SA  
Chamerstrasse 174  
CH-6300 Zoug

### Coûts

Les coûts de Mavenclad® sont pris en charge par l'assurance de base de la caisse-maladie. Le neurologue qui vous suit transmet au préalable une demande de prise en charge à la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK) ou directement à la caisse-maladie. Le spécialiste contrôle une fois par an l'indication de la poursuite du traitement.

Vous trouverez des informations détaillées sur le médicament à l'intention des patients sous [www.swissmedicininfo.ch](http://www.swissmedicininfo.ch)

### Le Registre suisse de la SEP

Le Registre suisse de la SEP permet de documenter la répartition de la maladie en Suisse. Il vise à améliorer la compréhension de la maladie et son traitement en démontrant l'impact sur les personnes atteintes et leurs familles afin d'améliorer leur qualité de vie. Pour plus d'informations et pour vous inscrire [www.registre-sep.ch](http://www.registre-sep.ch).

## Société suisse de la sclérose en plaques

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne  
Information: [www.sclerose-en-plaques.ch](http://www.sclerose-en-plaques.ch) / 021 614 80 80  
[info@sclerose-en-plaques.ch](mailto:info@sclerose-en-plaques.ch)

